



Conseil national
de l'information statistique

Mandat du groupe de travail

Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Version validée par le Bureau du Cnis du 24 octobre 2018

Le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME) relatif aux catégories d'entreprises définit l'entreprise comme « *la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes* », en cohérence avec le règlement européen de 1993 sur les unités statistiques. Cette définition permet de mieux appréhender l'organisation en groupe et ainsi de mieux rendre compte de l'organisation réelle des entreprises.

L'Insee donne progressivement corps à cette définition économique de l'entreprise. Il mène des opérations de profilage qui consistent à identifier, au sein des groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) au sens de la loi de 2008 ainsi qu'à reconstituer leurs comptes consolidés. L'entreprise est alors soit une unité légale indépendante, soit un regroupement économiquement pertinent d'unités légales appartenant à un même groupe (qualifié alors d'entreprise profilée). Pour les grands groupes complexes, un profilage « manuel » est réalisé : les entreprises et les données consolidées à recueillir sont définies d'un commun accord avec le groupe lors de réunions bilatérales. Ce travail de profilage manuel se poursuit et depuis l'exercice 2013, les entreprises profilées d'une cinquantaine de groupes sont prises en compte dans les statistiques structurelles produites à partir du dispositif Esane (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises). Le nombre de grands groupes profilés manuellement a vocation à augmenter au cours des années à venir.

Cette démarche ne peut toutefois être appliquée à l'ensemble des groupes (plus de 100 000 implantés en France). C'est pourquoi, en complément, des travaux ont été menés pour constituer, par algorithme, les entreprises au sens économique et leurs comptes consolidés au sein des groupes qui ne sont pas profilés manuellement. Par la suite, des travaux complémentaires seront menés pour améliorer le profilage automatique des groupes de taille intermédiaire.

Ces travaux vont permettre de diffuser les données Esane relatives à l'exercice 2017 en entreprises au sens économique sur l'ensemble du champ, conformément à l'engagement pris par l'Insee auprès d'Eurostat. Les données définitives et détaillées sur les résultats comptables des entreprises en 2017 seront transmises à Eurostat fin juin 2019. La diffusion des données et des analyses avec cette nouvelle approche, à travers les chiffres clés et l'Insee résultats sur *insee.fr* ainsi que l'ouvrage *Insee Références* sur « Les entreprises en France », interviendra au second semestre 2019.

Les impacts du passage d'une diffusion des statistiques structurelles en « unités légales » à une diffusion en « entreprises » sont importants et l'Insee les a documentés dans différentes études, sur la base de données antérieures et pour partie estimées¹. Notamment, la plupart des agrégats apparaissent davantage concentrés au sein des grandes entreprises qu'au sein des unités légales de grande taille et des effets de réallocation sectorielle sont observés. Le poids respectif des différents secteurs d'activité ou des différentes tailles d'unités se trouve ainsi modifié et la vision de leurs performances économiques est plus réaliste et cohérente.

Afin d'accompagner au mieux cette nouvelle diffusion, l'Insee souhaite associer un groupe d'utilisateurs avertis des statistiques structurelles d'entreprises à la conception des évolutions de certains supports de diffusion. L'Insee propose donc que se réunisse, dans le cadre du Cnis et de sa commission « Entreprises et stratégies de marché », un groupe de consultation composé d'utilisateurs des statistiques et de producteurs de statistiques d'entreprises, présidé par un membre du Cnis ou une personnalité qualifiée dans le domaine de l'analyse économique des entreprises, et qui s'appuierait sur un rapporteur de l'Insee. Ce groupe de travail aurait pour mandat de donner son avis, sur la base de propositions élaborées par l'Insee, sur les évolutions à apporter au contenu des produits de diffusion régulière des données structurelles d'entreprises dans ce nouveau contexte (données Ésane, chiffres clés sur *insee.fr*, Vue d'ensemble et fiches notamment sectorielles de l'Insee références, ainsi que de notes méthodologiques et éléments de langage associés), afin de garantir l'appropriation, la bonne compréhension et la pertinence de ces nouvelles présentations. Ces travaux pourront également être utiles à d'autres producteurs de la statistique publique pour leurs propres diffusions, par exemple sur des secteurs spécifiques.

Le groupe de travail pourrait se réunir trois fois aux deuxième et troisième trimestres 2019. Il présenterait ses conclusions finales lors de la réunion de la commission « Entreprises et stratégies de marché » de l'automne 2019.

¹ « Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif », J.M. Béguin, V. Hecquet, « Les entreprises en France », *Insee références*, novembre 2015 ; « De nouvelles données issues du profilage des groupes : une part accrue de l'industrie, des entreprises plus performantes, mais une capacité à financer et un endettement plus dégradés », J. Deroyon, « Les entreprises en France », *Insee références*, novembre 2015.